

santé

# Médecins suspendus : les élus montent au créneau

Suite à la suspension des deux médecins de Dolus-le-Sec et Chambourg-sur-Indre, les élus parlementaires du Lochois réagissent.

La problématique des médecins suspendus à Dolus-le-Sec et Chambourg-sur-Indre n'a finalement pas laissé les élus parlementaires locaux insensibles.

Suite à notre article du 5 novembre dernier, dans lequel nous n'avions pas réussi à les joindre, la députée de la troisième circonscription d'Indre-et-Loire, Sophie Métadier (UDI) a accepté de rencontrer le collectif de soutien aux soignants et personnels médicaux suspendus en Sud-Touraine, le lendemain samedi 6 novembre. La députée a demandé à s'entretenir, dans la foulée, avec la médecin suspendue de Dolus-le-Sec. « Nous avons évoqué le problème de l'absence de médecins dans ces deux communes limitrophes et j'ai bien conscience que de très nombreux patients se retrouvent sans médecin traitant », explique l'élue à propos de sa rencontre avec le collectif.

## « Les patients ne sont pas responsables des prises de position de leurs médecins »

Concernant son entrevue avec la praticienne libérale suspendue, Sophie Métadier ne s'est pas étendue sur le sujet, évoquant des arguments techniques mis en avant par la professionnelle de santé pour justifier son refus de se faire vacciner.

Restent les leviers à actionner en tant qu'élue ? « Cette couverture médicale défaillante conduisant à une rupture de soins m'interpelle et je manifesterai mon inquiétude auprès de



Jeudi 4 novembre, près de 150 personnes s'étaient rassemblées en soutien aux médecins suspendus devant la mairie de Chambourg-sur-Indre.

(Photo archives NR)

l'ARS et du ministère de la Santé », affirme la députée qui a aussi évoqué le sujet auprès de ses homologues du groupe parlementaire de l'UDI à l'Assemblée nationale. « Ce problème n'est pas très fréquent dans les circonscriptions de mes collègues, je dirai même que c'est un épiphénomène », dit l'élue qui a voté pour le texte de la loi du 5 août 2021 préconisant, parmi d'autres mesures à prendre face à la crise sanitaire, la suspension des personnels soignants non-vaccinés. « Nous étions au courant d'un risque de suspension de soignants, mais pas dans deux communes limitrophes, au même endroit », admet-elle.

De son côté, le sénateur Pierre Louault (UDI) a pris sa plume, dès le 2 novembre pour s'adresser à Laurent Habert,

directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS). « Je souhaite vous interpeller au sujet de la situation de nombreux patients du territoire lochois à la suite de la suspension des médecins de Dolus-le-Sec et de Chambourg-sur-Indre », écrit-il d'emblée. « Nous connaissons déjà les problématiques d'accès aux soins en ruralité et de la saturation de notre corps médical [...] Les patients ne sont pas responsables des prises de position de leurs médecins traitants et ils doivent être accompagnés », dit en substance le sénateur. Contacté hier après-midi, il n'avait toujours pas reçu de réponse à son courrier. « Et oui, tout sénateur que je suis », en sourirait presque l'élue si la situation dans laquelle se trouvent bon nombre de ses concitoyens n'était pas aussi

préoccupante. « Il y a eu plusieurs questions posées au gouvernement sur ce sujet mais sa position sur le vaccin est dure. Tout comme le conseil de l'Ordre des médecins d'ailleurs. La conjoncture actuelle avec des taux d'incidence qui remontent ne plaide pas en faveur d'un assouplissement », exprime le sénateur.

Pour ce dernier, « la position des médecins suspendus n'est pas défendable mais celle des patients privés de soin l'est ». « Je ne comprends pas que l'on ne puisse pas procéder au remplacement des médecins le temps de leur suspension », interroge Pierre Louault qui, comme la députée Métadier, a voté pour le texte de loi du 5 août dernier.

Bruno Bouchet

## ••• Le collectif de soutien aux soignants suspendus reste actif

Constitué principalement de patients des deux médecins suspendus : « Nous voulons une solution pour les patients avec les médecins », affirme d'emblée un porte-parole du collectif de soutien aux soignants et personnels médicaux suspendus en Sud-Touraine. « Le but c'est de récupérer nos médecins. Que nous soyons vaccinés ou non-vaccinés, ce n'est pas le problème, nous sommes tous unis derrière un seul et

même objectif », précise le porte-parole. Samedi 20 novembre, une action est prévue sur le marché de Loches, entre 10 h et 12 h, sur le principe des porteurs de paroles. « Des questions seront posées aux gens et nous comparerons leurs réponses. Nous voulons une action non-violente et dans le respect mutuel », précise le porte-parole. Malgré ses demandes, le collectif n'a pas été reçu par le sénateur Pierre Louault.